

Conditions spécifiques de vente des prestations à distance

I. Objet des conditions

Les présentes conditions spécifiques de vente (les « CPV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société **IDepro FORMATION**, consent au client, acheteur, (le « Client ») qui l'accepte, **des formations, évaluations et certifications à distance**, via sa plateforme ou celles de ses partenaires éditeurs.

L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux CGV

Ces CPV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.idepro-formation.com porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

II. Prérequis techniques de l'environnement matériel du client

Idepro formation informe avant toute souscription d'une prestation à distance, des prérequis techniques nécessaires pour l'utilisation des services associés à la prestation.

Le client doit s'assurer préalablement à la souscription d'une prestation à distance avec notre organisme de formation, et pendant la période d'utilisation du/des service(s) associé(s), de la compatibilité permanente de son poste de travail et de son environnement logiciel avec nos plateformes de services, ainsi que de la qualité de sa bande passante (débit internet).

Le client ayant souscrit une prestation à distance, déclare sans contestation à possible a posteriori, auprès de notre organisme de formation, la comptabilité de son environnement matériel avec les prérequis techniques nécessaires à l'accès et l'utilisation du/des service(s) associé(s).

La responsabilité de notre organisme de formation ne peut être engagé en cas d'incompatibilité de l'environnement de travail du client.

Il est précisé aux clients souhaitant passer des certifications que le passage de l'examen à distance est conditionné au respect du protocole imposant notamment de filmer et de veiller par tout moyen visuel ou technique que le candidat n'accède pas à des ressources d'informations durant l'examen.

III. La commande client

Idepro formation offre plusieurs possibilités pour souscrire à des prestations à distance soit en prenant contact avec notre service de souscription, par mail à contact@idepro-formation.com, soit via notre site web <https://www.idepro-formation.com> ou celui associé aux comptes personnels de formation <https://www.moncompteformation.gouv.fr>.

Les confirmations de commandes transmises à Idepro formation engagent irrévocablement le client et Idepro formation.

Toutefois, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement », en adressant un mail de rétractation à contact@idepro-formation.com avant échéance de ce délai.

Cependant en cas d'activation par le client du/des service(s) associé(s) sur nos plateformes de services, le client ne peut faire valoir ce droit à rétraction.

L'activation des accès à nos plateformes de services requière que le Client soit identifié de manière unique au moyen d'un identifiant utilisateur (login) et d'un mot de passe. L'ensemble "identifiant" et "mot de passe" définit "les Codes d'Accès". Le Client s'engage à nous communiquer toutes les informations nécessaires pour passer une commande de services. Le Client assume l'entière responsabilité de l'utilisation de ses Codes d'accès et donc des commandes passées en les utilisant.

Toute nouvelle commande de services est conditionnée par le complet paiement par le Client des sommes dues au titre de sa précédente commande.

IV. Conditions financières

La confirmation d'une commande (formation, évaluation, certification) par le client déclenche l'exigibilité du paiement du/des service(s) associé(s) par le client.

Idepro formation se réserve le droit de ne pas ouvrir ou de suspendre les accès aux plateformes de du/des service(s) associé(s) en cas de non-paiement du client ou de non-réception par nos services de(s) accord(s) de prise en charge des tiers financeurs.

V. Activation des services

Pour les évaluations et certifications

A la confirmation d'une commande par le Client et sous réserve du respect des conditions financières (article IV), Idepro formation s'engage à mettre à disposition sous trois (3) jours ouvrés la Plateforme du Client et d'en activer les droits d'usage.

Sauf indication contraire, les accès aux évaluations et certification sont valables pour une durée de un mois (1) mois à compter de la date de mise en service. Les Crédits non utilisés à l'issue des (1) mois pourront être renouvelés pour la même durée si le Client passe une nouvelle commande auprès de notre organisme de formation.

Pour les formations E learning

A la confirmation d'une commande par le Client et sous réserve du respect des conditions financières (article IV), Idepro formation s'engage à mettre à disposition sous trois (3) jours ouvrés la Plateforme du Client et d'en activer les droits d'usage.

Sauf indication contraire, les accès aux formation E Learning sont valables pour une durée de trois mois (3) mois à compter de la date de mise en service. Les commandes (formations) non utilisées à l'issue des (3) mois pourront être renouvelées pour la même durée si le Client passe une nouvelle commande auprès de notre organisme de formation.

VI. Qualité de services

Idepro formation, s'appuyant sur des plateformes de services propriétés de tiers éditeurs, ne saurait être tenu responsable des interruptions ou anomalies de fonctionnement des plateformes.

Idepro formation décline toute responsabilité quant au préjudice qui pourrait résulter pour le Client d'un dysfonctionnement ou d'une interruption de service les Plateformes concernées.

Cependant Idepro formation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de résoudre au plus vite et au mieux toute anomalie déclarée par le client par mail à contact@idepro-formation.com.

VII. Engagements du client

Le client s'engage à la confirmation de(s) commande(s) à réaliser les services à distance (formation, évaluation, certification) associés.

Idepro Formation s'engage à délivrer une attestation de formation uniquement si la formation E-Learning est réalisée à plus de 80 %.

En outre, le passage d'une certification TOSA à l'issue d'une formation en distanciel ne sera possible que si la formation est réalisée à plus de 80%.

Le client s'engage à répondre aux demandes de prise de rendez-vous pour le passage de la certification. Sans réponse du client sous un délai de 1 mois à compter de la date de fin de la formation, le passage de la certification ne sera plus possible.

Le client reconnaît à la confirmation de(s) commande(s), avoir été informé des prérequis techniques nécessaires pour l'utilisation des services associés et confirme les respecter.

Plus généralement, le client à la confirmation de(s) commande(s), adhère à nos Conditions spécifiques de vente des prestations à distance